

Félicitations, vous avez été accepté(e) au sein de l'UFR LLASIC via l'application ecandidat pour une formation en DU FLE à Distance.

Avant de procéder à votre inscription administrative, assurez-vous d'avoir bien confirmé votre candidature via l'application ecandidat sans quoi votre candidature ne sera pas validée et vous ne pourrez pas effectuer votre inscription.

Veillez trouver ci-dessous, la procédure à suivre pour procéder à votre Inscription Administrative 2019-2020 dans la formation.

Cordialement,

Scolarité UFR LLASIC

=====

Etape 1 :

Cette année, afin de pouvoir procéder à votre inscription au sein de notre établissement, vous devez vous **acquitter dès à présent** en premier lieu de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**. Cette contribution d'un montant de 91€ pour l'année 2019-2020 s'acquitte via la plateforme suivante : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Le paiement de la cotisation entrainera l'obtention d'une attestation de paiement qui est indispensable pour procéder à votre inscription administrative.

Vous trouverez toutes les informations concernant la CVEC sur le lien suivant :
<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Attention, les étudiants exonérés (étudiants boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou enregistrés en tant que demandeurs d'asile) doivent également obtenir une attestation de CVEC pour procéder à leur inscription.

=====

Cas 1 : Si vous n'avez jamais étudié au sein de l'UGA ou dans une des ex universités Stendhal, PMF ou UJF :

- Etape 2 :

Procédure pour réaliser votre inscription administrative et payer vos droits universitaires à l'Université Grenoble Alpes (UGA) :

vous devez vous connecter avec votre **numéro ecandidat précédé de EC** à partir du 8 juillet 2019 au **29 octobre 2019**. Via le lien suivant :

<https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo-uga>

Nous vous invitons à procéder à votre inscription dans les meilleurs délais et ne pas attendre le dernier jour compte tenu de l'affluence des visiteurs durant cette période.

- Etape 3 :

Vous devez ensuite envoyer les pièces justificatives (cf. liste ci-dessous) à l'adresse suivante :

Université Grenoble Alpes

UFR LLASIC - Bâtiment B 3ème étage Bureau B 313 - Fatima Goueslain

IA FLE A distance

CS 40700 38058 Grenoble CEDEX 9

=====

Cas 2 : Si vous avez déjà étudié au sein de l'UGA ou dans une des ex universités Stendhal, PMF ou UJF :

- Etape 2 :

Procédure pour réaliser votre inscription administrative et payer vos droits universitaires à l'Université Grenoble Alpes (UGA) :

Vous devez vous connecter avec votre numéro étudiant UGA à partir du 9 juillet 2019 jusqu'au 29 octobre. Via le lien suivant :

<https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga>

Nous vous invitons à procéder à votre inscription dans les meilleurs délais et ne pas attendre le dernier jour compte tenu de l'affluence des visiteurs durant cette période.

- Etape 3 :

Vous devez ensuite envoyer les pièces justificatives (cf. liste ci-dessous) à l'adresse suivante :

Université Grenoble Alpes

UFR LLASIC - Bâtiment B 3ème étage Bureau B 313 - Fatima Goueslain

IA FLE A distance

CS 40700 38058 Grenoble CEDEX 9

Attention : fermeture pédagogique et administrative du 27/07 au 18/08/2019 inclus (le secrétariat pédagogique FLES ne sera pas joignable durant cette période).

=====

Liste des pièces à transmettre par voie postale :

- 1 Photo d'identité avec le nom inscrit au dos
- Copie de la pièce d'identité
- **Copie** du diplôme permettant l'accès à la formation (ne nous faites pas parvenir vos originaux)
- La lettre d'acceptation ecandidat indiquant votre acceptation au sein de la formation
- **1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur et renseignée de votre adresse** (cette enveloppe permet l'envoi de vos documents justificatifs d'inscription : carte étudiante + certificat de scolarité)

=====

Etape 4 : Étape obligatoire

Une fois votre inscription administrative validée par l'UGA, vous devez procéder à votre inscription auprès du CNED via le lien :

<http://www.cned.fr/>

Ouverture des inscriptions au CNED début septembre dès lors que votre inscription aura été validée par l'UGA (dès que vous aurez réceptionné vos certificats et carte étudiante). Afin d'avoir accès au plus tôt à vos contenus pédagogiques, nous vous invitons à finaliser vos inscriptions administratives dans les meilleurs délais à l'issue de l'acceptation de votre candidature.

La double inscription UGA et CNED est obligatoire même en cas de redoublement.

Scolarité UFR LLASIC

=====

Où trouver le numéro INE demandé lors de votre inscription en ligne ?

Vous êtes sur le point d'effectuer votre inscription en ligne mais rencontrez des difficultés au moment de saisir le champ INE ? Merci de bien vouloir vous référer au guide ci-dessous :

Vous êtes bachelier français depuis 1995 : ce numéro est porté sur votre relevé de notes au baccalauréat (sous le nom de BEA en 1995 puis sous le nom d'INE pour les années suivantes).

Vous n'êtes pas bachelier français depuis 1995, mais vous avez pris une inscription dans une Université publique française depuis 1994. Le numéro d'INE figure sur votre carte d'étudiant ou sur le document portant la preuve de l'obtention de votre diplôme universitaire.

Si vous ne parvenez pas à le trouver, il vous faut contacter votre université d'origine.

Vous n'êtes pas bachelier français mais êtes titulaire d'un diplôme étranger équivalent : indiquer « bac étranger » et non un bac équivalent à un bac français, cela déclencherait en effet une demande d'INE et donc bloquerait votre candidature.

Vous avez été inscrit dans une Université française avant 1995-1996 et avez quitté le cursus avant 1995-1996. Vous ne possédez pas d'INE mais le champ INE est obligatoire pour finaliser votre inscription en ligne. Vous devez abandonner votre inscription en cours et procéder à votre demande d'inscription par l'envoi du formulaire d'inscription au format papier (document disponible sur le site de l'UGA) et l'envoyer à cette adresse accompagnée de toutes les pièces justificatives ainsi que de votre règlement (soit par chèque : libellé au nom de l'Agent comptable UGA / soit par virement : merci de joindre votre justificatif de virement).